

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 21

Séance du 6 juillet 2023

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAEELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Adjoints au Maire
M. Daniel BROCKER, M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Mme Nadine GUTHAPFEL, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mme Sabrina DUSSOURD, Mme Lysiane STENGER, M. Jean LACHMANN, M. Eric BRUNSTEIN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

7. Anne HEUBERGER donne pouvoir à Nadine GUTHAPFEL
13. Christophe ELSAESSER donne pouvoir à Christine GILL
15. Michel GOETTELMAHNN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
20. Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Luc ADONETH
21. Amandine MARTIN
22. Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAEELDER

Absents :

6. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques

RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAEELDER

6.2. Adhésion à un groupement de commandes relatif à l'acheminement et la fourniture d'électricité

DELIBERATION 06072023/02

Suite à la disparition des tarifs réglementés de vente, un marché de fourniture d'électricité et d'acheminement sur le réseau et de services associés avait été conclu. Celui-ci arrive à échéance le 31 décembre 2023, il est donc nécessaire d'en reconduire un nouveau.

Dans une logique de territoire et de rationalisation des coûts, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Baldenheim, la Commune de Châtenois, la Commune de Kintzheim, la Commune de Scherwiller, la Commune de Ebersheim, le CCAS de Scherwiller et la Commune de Sélestat.

La Ville de Sélestat est désignée coordonnateur de ce groupement de commandes et a notamment pour mission l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation, en lien avec un assistant à maîtrise d'ouvrage.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la société SOLARES BAUN pour un montant de 10 080 € TTC au terme d'une consultation sur la base de trois devis. Cette dépense sera prise en charge par les membres du groupement selon une clé de répartition définie dans la convention constitutive du groupement de commandes.

Suite à l'analyse des besoins menée avec l'AMO, il s'est avéré opportun de :

- prévoir une mise en concurrence entre les fournisseurs d'électricité en distinguant trois lots : le lot n° 1 pour les points de livraison de puissances supérieures à 36kVA HTA BT, le lot n° 2 pour les compteurs d'éclairage public et le lot n° 3 relatif aux points de livraison de puissances inférieures à 36kVA. Les communes pouvant adhérer à chaque en fonction de leurs besoins.
- prévoir une variante obligatoire pour la fourniture d'électricité en 50 % d'énergie verte et une variante obligatoire pour la fourniture d'électricité en 100 % d'énergie verte.
- lancer une procédure d'Appel d'Offres ouvert en accord-cadre d'une durée de 4 ans sans montant minimum, ni maximum, avec marchés subséquents.
- se donner l'opportunité pour le lot n° 3 relatif aux points de livraison de puissances inférieures à 36 kVA de passer en tarifs réglementés de vente si cette option réapparaît dans des conditions plus larges que celles actuellement en vigueur du fait d'évolutions législatives aux cours du déroulement de l'accord cadre.

Les montants annuels prévisionnels par lot et par membre sont les suivants :

Montants annuels H.T.	Lot1	Lot2	Lot3	Total
Sélestat	756 400 €	1 152 600 €	410 600 €	2 319 600 €
CCS	351 300 €	25 500 €	33 300 €	410 100 €
Baldenheim	3 200 €	- €	- €	3 200 €
Chatenois	45 000 €	223 300 €	122 100 €	390 400 €
CCAS Scherwiller	13 800 €	- €	- €	13 800 €
Kintzheim	10 200 €	73 300 €	82 800 €	166 300 €
Scherwiller	23 500 €	109 100 €	72 700 €	205 300 €
Ebersheim	11 200 €			11 200 €
TOTAL MARCHES	1 214 043 €	1 583 528 €	721 291 €	3 519 900 €

Le montant estimatif global de la consultation est de 14 079 600 € HT.

Le Conseil Municipal,

VU les articles L 2113-6 et L 2113-7 du code de la commande publique relatifs aux groupements de commandes,

VU les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique relatifs aux appels d'offres ouverts.

VU les articles R 2162-2 et R. 2162-7 à R. 2162-12 du code de la commande publique relatifs aux accords-cadres avec marchés subséquents

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29

VU les crédits inscrits au chapitre budgétaire 011 charges à caractère général, article 606121

APPROUVE La constitution d'un groupement de commandes entre la communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Baldenheim, la Commune de Châtenois, la Commune de Kintzheim, la Commune d'Ebersheim, la Commune de Scherwiller, le CCAS de Scherwiller et la Commune de Sélestat relatif à la fourniture d'électricité et de services associés permettant de desservir les sites de livraison des membres du groupement.

APPROUVE Le projet de convention constitutive de groupement de commande,
APPROUVE La constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) ad hoc du groupement de commandes composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la Commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement,
PREND ACTE que cette CAO est Présidée par le représentant du coordonnateur,
DESIGNE M. Christian OTTENWAELDER comme titulaire,
M Christophe BOHN comme suppléant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive susvisée,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents y afférents.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 11 juillet 2023

Luc ADONETH
Le Maire,

Sabrina DUSSOURD
Le secrétaire de séance,

